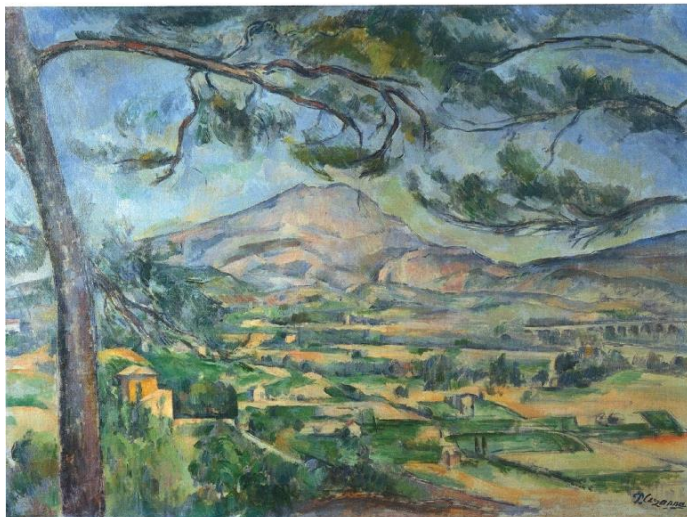


SAUVEGARDE DES PAYSAGES DE CEZANNE

Association loi de 1901

W131008276

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE



Buts de l'association :

Défendre l'intégrité des paysages cezanniens.

Inventorier les lieux où Cézanne a peint : Montbriand – Bellevue, Les Trois Sautets, les bords de l'Arc, Gardanne, l'Estaque...

Rechercher des soutiens au niveau local, national et international, auprès des musées détenteurs des œuvres de Cézanne peintes sur ces sites.

Contribuer à la création d'itinéraires culturels et paysagers dans ces lieux magnifiés par Cézanne, à l'image de ce qui a été fait le long de la route Cézanne, à Bibémus et aux Lauves.

Cotisation 2024

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Cotisation 2024 : 15 € (5 € pour les étudiants et chômeurs) à l'ordre de « Sauvegarde des Paysages de Cézanne », par virement bancaire (IBAN : FR76 1130 6000 4806 7983 3000 016) ou par chèque à adresser au Trésorier : Alain THILLARD 7, rue Emeric-David, 13100 AIX